



## Hiérarchisation, quotas...: un rapport propose des pistes d'amélioration de Parcoursup

Paris, 16 janv. 2019 (AFP) -

La plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup a ses "grandeurs incontestables", mais aussi ses "faiblesses" qui devront être corrigées, souligne mercredi un rapport, qui évoque plusieurs pistes d'amélioration comme un retour partiel à une hiérarchisation des voeux ou une réflexion sur les quotas boursiers et géographiques.

Ce rapport de 160 pages a été écrit par le comité scientifique et éthique de Parcoursup, présidé par l'ancienne ministre Noëlle Lenoir et composé de six membres issus d'horizon divers.

Parcoursup, qui a remplacé l'an dernier APB, "a eu le grand avantage de permettre une personnalisation des décisions d'affectation des candidats", écrivent-ils.

"Le système a ses grandeurs incontestables. Il a aussi ses faiblesses qui devront être corrigées", poursuivent-ils, en se gardant d'exprimer "un jugement définitif sur ce système particulièrement innovant".

Ils soulignent notamment les délais d'attente, "sujet de préoccupation des candidats", qui a nourri beaucoup de stress l'été dernier et a pu "créer un biais social et territorial".

Pour y remédier, ils évoquent un possible retour à une "hiérarchisation des voeux après le baccalauréat", qui permettrait d'affecter "la plus grande partie des candidats sur leur voeu préféré parmi les voeux possibles".

Cette possibilité a d'ores et déjà été écartée par la ministre Frédérique Vidal: le fait de ne pas classer les voeux permet en effet, selon elle, d'éviter l'autocensure dans l'expression des choix. Pour résoudre les problèmes de lenteur du processus, elle a récemment annoncé un calendrier resserré.

Autre piste d'amélioration: une réflexion sur les quotas boursiers. "La fixation de pourcentages minimaux de boursiers constitue un progrès important" pour réduire les inégalités sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur, reconnaît le rapport.

Pour autant, "la loi a été interprétée de manière diverse d'une formation et d'une académie à une autre", soulignent ses auteurs. Ils déplorent notamment qu'aucun quota n'ait été fixé pour les formations offertes par les établissements privés.

Par rapport à APB, Parcoursup devait aussi permettre une plus forte mobilité géographique, en instaurant des quotas de "non résidents", qui ouvrent un certain nombre de places aux candidats extérieurs à l'académie de la formation demandée.

Or, force est de constater que cet objectif "n'a pas été réellement atteint", notamment en Ile-de-France, soulignent les auteurs.

Le rapport constate en effet que la proportion d'admis à Paris parmi les candidats de Créteil et Versailles n'a pas augmenté en 2018, voire a légèrement diminué par rapport à 2017. Les membres du comité proposent de "mieux rééquilibrer les quotas" à l'avenir.

ito/cld/pta

Afp le 16 janv. 19 à 09 15.